

**CRÉÉ PAR ET POUR LA
PROFESSION !**
ACCOMPAGNER ET PROTÉGER
TOUS LES ACTEURS DES
INDUSTRIES GRAPHIQUES.

En tant qu'employeur, vous avez des obligations légales envers vos salariés, cadres et non cadres, en matière de protection sociale, et notamment la couverture des risques incapacité de travail (maladie, accident de travail...), invalidité et décès.

Aujourd'hui, notre ambition est de vous apporter les meilleurs atouts pour optimiser votre protection sociale, prévenir les risques financiers et préserver durablement la pérennité de votre entreprise.

Comme vous le savez, la protection sociale est un sujet complexe et les défauts de couverture Prévoyance peuvent avoir des conséquences importantes pour la trésorerie de votre entreprise.

Acteur historique de la profession, notre expertise de plus de 60 ans constitue pour vous la garantie de solutions adaptées à vos besoins spécifiques.

Qu'il s'agisse d'optimiser vos contrats ou d'apporter une aide à vos salariés en difficulté, grâce à nos services Action & soutien, nous serons toujours à vos côtés, solidaires de l'ensemble de la profession.

DES SERVICES + POUR ACCOMPAGNER VOS SALARIÉS ET FAIRE FACE À CHAQUE SITUATION

Pour vous aider à valoriser votre politique sociale, à fidéliser vos salariés et à rester performant, vous bénéficiez, en tant qu'adhérent, des services d'un groupe très engagé dans l'Action sociale.

Des services « + » qui sont proposés gratuitement, à vous et à vos salariés, pour chaque situation de la vie, et chaque besoin de la profession.



Service ÉCO :
Écoute, conseil dans les démarches, orientation vers des organismes adaptés.



Solutions d'accompagnement :
- lutte contre l'endettement
- aides financières exceptionnelles et bourses d'études à caractère social
- prestations spécifiques pour les apprentis de la profession
- soutien des aidants familiaux
- mesures pour les salariés en longue maladie et les demandeurs d'emploi
- conseils et aides pour réaliser des économies d'énergie



Actions de prévention santé



Offres vacances à prix réduits

>>> Retrouvez l'ensemble des services proposés par Action & soutien du Groupe Lourmel sur www.lourmel.com

L'ESPACE ABONNÉ :



- ▶ Effectuez vos mises à jour,
- ▶ Affiliez de nouveaux salariés,
- ▶ Visualisez la liste des salariés de l'entreprise,
- ▶ Consultez les taux de cotisation en vigueur, votre situation comptable,
- ▶ Transmettez vos arrêts de travail,
- ▶ Payez vos cotisations.

CONTACTS :

Pour souscrire un contrat prévoyance :

Par téléphone :
0 809 10 28 08 Service gratuit * prix appel
Du lundi au vendredi de 9h à 17h et de 18h à 19h

Par e-mail :
contact-entreprises@lourmel.asso.fr

Pour la gestion de votre contrat en cours :

Par téléphone :
01 40 60 20 00

Par internet
www.lourmel.com
« Formulaire en ligne » ou via votre espace abonné.

Pour contacter Action & soutien :

Par téléphone :
01 40 60 20 00

Par e-mail :
action-soutien@lourmel.asso.fr



LA
PRÉ
VOY
ANCE
COLLECTIVE

Acteurs des industries graphiques,
faites d'une obligation légale

UNE
VRAIE
OPPORTUNITÉ !

► QUE PRÉVOIT LE RÉGIME CONVENTIONNEL DE PRÉVOYANCE ?

À chaque catégorie de personnel correspond une protection adaptée. Vos cadres et non cadres ne bénéficient donc pas de la même couverture conventionnelle, et à ce titre, votre implication financière ne sera pas la même en cas d'incident. Si pour vos salariés non cadres la couverture conventionnelle est complète, en revanche, pour vos cadres, les prestations prévues sont insuffisantes au regard de vos obligations.

► VOS OBLIGATIONS EN TANT QU'EMPLOYEUR PRÉVUES PAR :

- la Convention Collective Nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 qui vous impose de cotiser pour vos salariés cadres à un taux minimum de 1,50% de la tranche A de leur rémunération, cette cotisation devant être affectée prioritairement au risque décès.
- la Convention Collective Nationale de travail du personnel des imprimeries de labeur et des industries graphiques (art. 514) qui vous oblige à maintenir le salaire de vos salariés cadres en arrêt de travail, dans la mesure où ils ont plus d'un an d'ancienneté dans votre entreprise.
- la Convention Collective de retraite et de prévoyance pour le personnel des imprimeries de labeur et des industries graphiques qui définit un niveau de prestations obligatoires.

► LES CONSÉQUENCES POUR VOUS ET VOS CADRES

- En cas d'arrêt de travail d'un de vos cadres, par exemple, vous devrez assumer sur votre trésorerie le complément aux indemnités journalières versées par la Sécurité sociale.
- En cas d'invalidité, la tranche B n'est pas du tout prise en compte dans la pension d'invalidité.
- En cas de décès, le capital prévu est limité à la tranche A uniquement.



« Mutualiser les risques avec un contrat collectif... c'est plus avantageux ! »

« J'ai fait le choix de souscrire à Lourmel Prévoyance supplémentaire pour assurer à mes salariés cadres des garanties et une meilleure prise en charge en cas de maladie, invalidité et décès. Mon conseiller Lourmel m'a aidé à composer un contrat parfaitement adapté à mes attentes et à celles de mes salariés cadres. En mutualisant les risques entre tous les salariés, le coût de ce contrat collectif est aussi plus avantageux, sans compter les exonérations fiscales non négligeables dont je bénéficie ! »

Marc V. DRH d'une imprimerie.

UN PROFESSIONNEL À VOS CÔTÉS !

Spécialiste du secteur des industries graphiques, le Groupe Lourmel accompagne tous les hommes et femmes en retraite, santé et prévoyance professionnelle depuis plus de 60 ans. Une expertise riche de sens et de valeurs qui nous permet aujourd'hui de proposer un accompagnement de qualité, proche de vos préoccupations.

À l'écoute des besoins actuels, le Groupe Lourmel accompagne au quotidien ses 6 000 entreprises cotisantes et protège 200 000 assurés salariés et retraités.







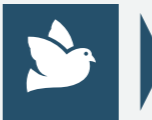
Avec le Groupe Lourmel, assurez-vous l'accompagnement d'un vrai professionnel de votre activité !

LES ATOUTS DU GROUPE LOURMEL

Créé et géré par des imprimeurs, le Groupe Lourmel garantit :

- Des solutions parfaitement adaptées aux risques du secteur de l'imprimerie et des industries graphiques.
- Des tarifs justes et les meilleures conditions négociées pour vous par les partenaires sociaux de votre branche.
- L'accompagnement au quotidien par un conseiller expert qui connaît les enjeux de votre activité.
- Un service Action & soutien actif pour vous accompagner, ainsi que vos salariés, au travers d'actions d'aide et de prévention.

► COUVERTURE PRÉVOYANCE DES IMPRIMERIES ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES :

	NON CADRES			CADRES		
	Une couverture déjà complète	Conventionnelle		Une couverture à compléter	Supplémentaire	
	Incapacité de travail (indemnités journalières)	Tranche A et tranche B ✓			Risque non couvert et pourtant c'est une obligation selon la Convention Collective Nationale de la branche.	Un maintien du salaire assuré pour vos salariés cadres ✓ Pas de souci de trésorerie pour votre entreprise ✓
	Invalidité	Tranche A et tranche B ✓			Tranche A ✓ Tranche B	Complément tranche B ✓
	Décès	Capital décès Tranche A et tranche B ✓			Capital décès et rente de conjoint limités à la tranche A ✓ Tranche B	Complément tranche B ✓

■ Obligation couverte par le Groupe Lourmel ■ Amélioration possible ■ Obligation non couverte ■ Solution Groupe Lourmel

